



(19)

# Europäisches Patentamt

European Patent Office

## **Office européen des brevets**



(11)

EP 0 835 617 A1

(12)

## **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
**15.04.1998 Bulletin 1998/16**

(51) Int. Cl.<sup>6</sup>: **A44B 11/24, A44B 11/00**

(21) Numéro de dépôt: 96440046.9

(22) Date de dépôt: 24.05.1996

(84) Etats contractants désignés:  
AT BE CH DE DK ES FR GB GR IE IT LI LU MC NL  
PT SE

- Dieumegarde Bernard  
49000 Angers (FR)
- Bodier Gérard  
41350 Saint Gervais La Foret (FR)

(71) Demandeur: HUMERY S.A.  
37110 Chateau Renault (FR)

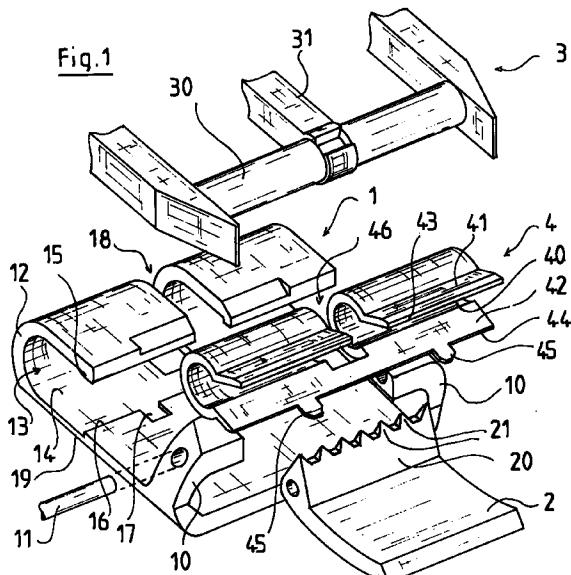
(74) Mandataire:  
**Arbousse-Bastide, Jean-Claude Philippe**  
**Cabinet Arbousse Bastide,**  
**5, place du Corbeau**  
**67000 Strasbourg (FR)**

(72) Inventeurs:  
• Verdun Dominique  
37540 Saint Cyr sur Loire (FR)

#### (54) Dispositif de boucle de ceinture

(57) Dispositif de boucle de ceinture du type comportant une chape métallique pour la solidarisation à la ceinture.

La chape (1) est réalisée en alliage moulé et comporte à son extrémité opposée à celle à laquelle est solidarisée la ceinture, une partie recourbée (12) créant un logement transversal (13) en forme de gouttière, destiné à recevoir un insert (4), réalisé en une matière semi-rigide, de forme générale tubulaire, fendu longitudinalement pour permettre d'y introduire en force l'entretoise (30) d'une boucle (3), ledit insert (4) étant de dimensions extérieures légèrement supérieures à celle du logement (13), en sorte que son maintien dans ce dernier est obtenu par sa compression.



## Description

La présente invention a pour objet un dispositif de boucle de ceinture.

Généralement, la boucle d'une ceinture est solidarisée à cette dernière par l'intermédiaire d'une pièce de maintien appelée chape, en cuir ou en tissu, cousue sur la ceinture, enserrant une extrémité de celle-ci et emprisonnant l'entretoise de la boucle.

Ces dispositifs de ceinture, qui sont la référence en matière de qualité, présentent l'inconvénient de ne pas permettre d'adapter la longueur de la ceinture au tour de taille de l'utilisateur, et donc de nécessiter plusieurs longueurs pour chaque modèle de ceinture.

Pour pallier cet inconvénient, on a proposé de solidariser la chape au moyen d'une vis et d'un écrou borgne remplaçant la couture.

Ce dispositif permet le réglage de la longueur de la ceinture, mais celui-ci n'est pas réalisé rapidement et nécessite l'emploi d'un emporte pièce pour percer le trou de passage de la vis, d'autre part le résultat obtenu n'est pas toujours satisfaisant du point de vue esthétique.

On a également proposé, toujours dans le but de permettre le réglage de la longueur des ceintures, un dispositif de boucle comprenant une chape métallique, en acier, en zamak ou en laiton, dans laquelle est introduite l'extrémité de la ceinture, laquelle est bloquée au moyen d'une barrette munie de dents, susceptible de basculer autour d'un axe transversal afin que lesdites dents pénètrent dans la matière.

Ces dispositifs de boucle à chape métallique présentent toutefois plusieurs inconvénients, dont le principal est que la solidarisation de la boucle et de la chape est réalisée par enroulement de cette dernière sur l'entretoise de la boucle, et le contact métal-métal génère un bruit qui, pour l'utilisateur, n'est pas un gage de qualité.

Un autre inconvénient des dispositifs de boucles existants est de ne pas permettre un changement rapide et aisément de la boucle, alors qu'il serait intéressant de pouvoir disposer de plusieurs modèles de boucle adaptables sur une même chape.

La présente invention a pour but de proposer un dispositif de boucle de ceinture, et plus particulièrement un dispositif de solidarisation de la boucle à la chape, permettant de remédier à ces divers inconvénients.

Un dispositif de boucle de ceinture selon la présente invention se caractérise essentiellement en ce qu'il comprend une chape réalisée en alliage moulé, destinée à la solidarisation de la ceinture, et comportant, à son extrémité opposée à celle à laquelle est solidarisée ladite ceinture, une partie recourbée créant un logement transversal en forme de gouttière, destiné à recevoir un insert réalisé en une matière semi-rigide, de forme générale tubulaire, fendu longitudinalement pour permettre d'y introduire en force l'entretoise d'une boucle, ledit insert étant de dimensions extérieures légère-

ment supérieures à celle dudit logement, en sorte que son maintien dans ce dernier est obtenu par sa compression.

Selon une caractéristique additionnelle du dispositif selon l'invention, la boucle comporte un ardillon monté pivotant sur son entretoise, et l'insert et la partie recourbée de la chape comportent chacun une ouverture transversale permettant le passage dudit ardillon.

Selon une autre caractéristique additionnelle du dispositif selon l'invention, la solidarisation de la chape sur la ceinture est réalisée par l'intermédiaire d'une barrette munie de dents, montée pivotante autour d'un axe transversal et manœuvrable par un levier.

Selon un mode de réalisation particulier du dispositif selon l'invention, l'insert comporte longitudinalement, disposés de part et d'autre de la fente permettant le passage de l'entretoise de la boucle, deux prolongements radiaux, qu'il est nécessaire de rapprocher l'un de l'autre pour introduire l'insert dans le logement de la chape, et dont les bords extrêmes viennent en butée contre des rebords transversaux ménagés dans la paroi interne de la partie recourbée de ladite chape.

Les avantages et les caractéristiques de la présente invention ressortiront plus clairement de la description qui suit et qui se rapporte au dessin annexé, lequel en représente un mode de réalisation non limitatif.

Dans le dessin annexé :

- la figure 1 représente une vue partielle de dessous, en perspective et en éclaté, d'un dispositif de boucle de ceinture selon l'invention.
- la figure 2 représente une vue en coupe, selon un plan longitudinal, du même dispositif.

Si on se réfère aux figures 1 et 2 on peut voir qu'un dispositif de boucle selon l'invention comprend une chape 1, réalisée en alliage moulé, du zamak par exemple, comportant d'un côté, de manière connue, deux paliers 10 en regard, destinés à recevoir l'axe 11 de pivotement d'un levier 2 comportant une barrette transversale 20 munie de dents 21, et permettant la solidarisation de la ceinture, non représentée.

Du côté opposé aux paliers 10, la chape 1 comporte une partie 12 recourbée créant un logement 13 en forme de gouttière destiné à permettre la solidarisation d'une boucle 3.

La boucle 3 est solidarisée à la chape 1 par l'intermédiaire d'un insert 4, de forme générale tubulaire, réalisé dans une matière semi-rigide, de préférence une matière plastique, et qui comporte une fente longitudinale 40 bordée de deux prolongements 41 et 42, disposés radialement par rapport à l'axe de l'insert 4.

L'entretoise 30 de la boucle 3 est introduite dans l'insert 4 qui lui-même est encliqueté dans le logement 13.

La largeur de la fente longitudinale 40 est légèrement inférieure au diamètre de l'entretoise 30, en sorte

que l'introduction de celle-ci dans l'insert 4 ne peut être réalisée que grâce à l'élasticité de la matière dont il est fait.

Cette élasticité permet également l'encliquetage et le maintien de l'insert dans le logement 13, qui est de dimensions transversales légèrement inférieures à celles de l'insert 4.

Le maintien, dans le sens longitudinal, de l'insert 4 dans le logement 13 est assuré par ses prolongements 41 et 42, qui sont comprimés par la paroi interne 14 de la partie recourbée 12 de la chape 1, et par les bords extrêmes, respectivement 43 et 44 de ceux-ci, qui viennent en butée contre des rebords transversaux 15 et 16 ménagés dans la paroi interne 14, tandis que son maintien dans le sens transversal est assuré par des ergots 45 qui font saillie du bord 44 du prolongement 42, dans le même plan que celui-ci, et prenant place dans des échancrures 17, dont une seule est visible sur les figures, pratiquées dans le rebord transversal 16 de la paroi interne 14.

L'insert 4 permet d'éviter le contact métal-métal entre la boucle 3 et la chape 1 qui existe dans les dispositifs existants.

On peut voir également sur les figures que l'insert 4 comporte centralement une ouverture 46, et que la partie recourbée 12 de la chape 1 comporte une ouverture 18, ces ouvertures 46 et 18 permettant le passage de l'ardillon 31 solidarisé, avec possibilité de pivotement, à l'entretoise 30 de la boucle 3.

Il est prévu que la largeur de l'ouverture 46 soit plus petite que celle de l'ouverture 18, en sorte qu'il n'y ait pas de contact métal-métal entre l'ardillon 31 et la chape 1 en cas de jeu transversal de l'ardillon 31 sur l'entretoise 30.

Afin de se rapprocher de l'esthétique d'une chape cousue, la face supérieure visible 19 de la chape 1 ainsi que sa partie courbe 12 peuvent être recouvertes d'une pièce faite de la même matière que celle dont est faite la ceinture.

## Revendications

1. Dispositif de boucle de ceinture du type comportant une chape métallique pour la solidarisation à la ceinture, caractérisé en ce que ladite chape (1), réalisée en alliage moulé, comporte à son extrémité opposée à celle à laquelle est solidarisée ladite ceinture, une partie recourbée (12) créant un logement transversal (13) en forme de gouttière, destiné à recevoir un insert (4) réalisé en une matière semi-rigide, de forme générale tubulaire, fendu longitudinalement pour permettre d'y introduire en force l'entretoise (30) d'une boucle (3), ledit insert (4) étant de dimensions extérieures légèrement supérieures à celle dudit logement (13), en sorte que son maintien dans ce dernier est obtenu par sa compression.

5 2. Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que la boucle (3) comporte un ardillon (30) monté pivotant sur son entretoise (30), et l'insert (4) et la partie recourbée (12) de la chape (1) comportent chacun une ouverture transversale (46, 18) permettant le passage dudit ardillon (31).

10 3. Dispositif selon la revendication 2 caractérisé en ce que la largeur de l'ouverture (46) que comporte l'insert (4) est plus petite que celle de l'ouverture (18) que comporte la partie recourbée (12) de la chape (1).

15 4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que l'insert (4) comporte longitudinalement, disposés de part et d'autre de la fente (40) permettant le passage de l'entretoise (30) de la boucle (3), deux prolongements radiaux (41, 42), qu'il est nécessaire de rapprocher l'un de l'autre pour introduire l'insert (4) dans le logement (13) de la partie recourbée (12) de la chape (1), et dont les bords extrêmes (43, 44) viennent en butée contre des rebords transversaux (15, 16) ménagés dans la paroi interne (14) de la chape (1).

20 5. Dispositif selon la revendication 4 caractérisé en ce que des ergots (45) font saillie du bord (44) d'un prolongement (42), dans le même plan que celui-ci, et prennent place dans des échancrures (17) pratiquées dans le rebord (16) contre lequel ledit bord (44) vient en butée.

25 6. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que la solidarisation de la chape (1) sur la ceinture est réalisée par l'intermédiaire d'une barrette (20) munie de dents (21), montée pivotante autour d'un axe transversal (11) et manœuvrable par un levier (2).

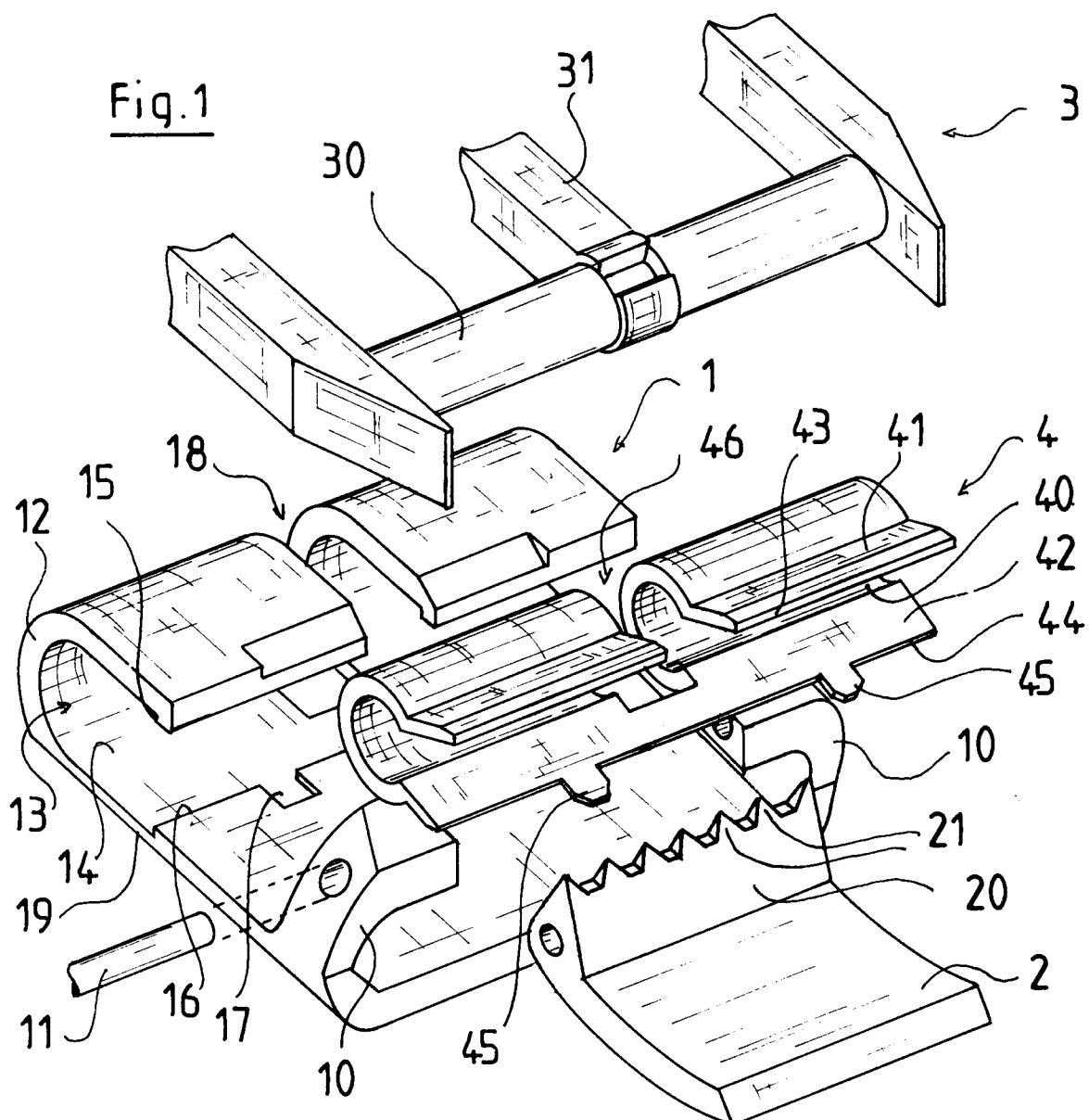
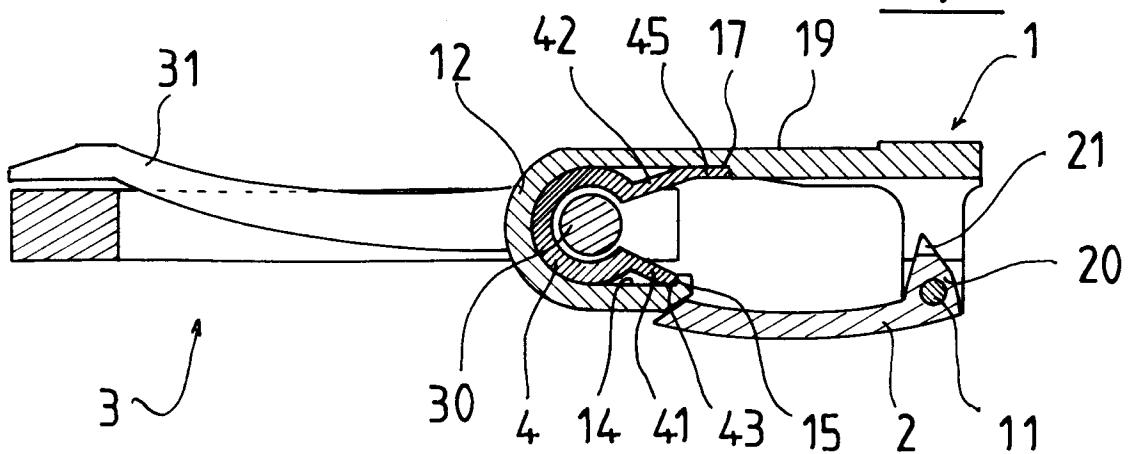
30 7. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que l'insert (4) est réalisé en matière plastique.

40

45

50

55

Fig.1Fig. 2



Office européen  
des brevets

## RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande  
EP 96 44 0046

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
A	US-A-4 458 390 (REMINGTON PRODUCTS INC.) * colonne 2, ligne 8 - colonne 3, ligne 48; figures 1-6 *	1, 6	A44B11/24 A44B11/00
A	US-A-2 079 981 (FERRAND & SUDDARDS LTD) * page 1, colonne 1, ligne 42 - page 2, colonne 1, ligne 18; figures 1-3 *	1	
A	DE-A-38 29 211 (V. HUNDERTMARK) * colonne 3, ligne 15 - colonne 4, ligne 4; figures 1-3 *	1	
A	FR-A-1 152 423 (HILLAIRET DE BOISFERON) -----		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			A44B
<p><b>Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications</b></p>			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	14 Octobre 1996	Garnier, F	
<b>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</b>			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	